

Le contrat social Ecopol

A la fin du profil d'Ecopol, synthétisé sur 2 pages dans le premier article de ce chapitre 5, neuf critères spécifiques à Ecopol sont listés.

En fait, le nombre exact de critères de succès s'adapte et évolue en fonction de plusieurs paramètres : la culture locale, les avancées sociales qui font que certains aspects deviennent progressivement *normaux* et non plus *innovants*, et bien sûr le profil des cohabitants, dont le chemin vers la simplicité volontaire peut prendre des formes très variées.

Cet article est un avant-goût du tome 2, qui décrit les détails très pratiques de ce contrat social, et surtout la manière de le gérer au quotidien. Car c'est dans les détails de gouvernance, de prise de décision, que les dynamiques de groupe se renforcent ou s'affaiblissent. Les critères qui suivent donnent des bases générales.

1. Des règles de gestion courante basées sur la reconnaissance de l'incertitude et sur la modération à la demande.

Incertitude s'entend ici par l'acceptation que les bonnes relations ne tombent pas du ciel, qu'il s'agit de les cultiver, et d'accepter le fait qu'il y ait des transitions personnelles à gérer dans notre relation à nous et aux autres. Se remettre ainsi parfois un peu en question, c'est le critère le plus difficile à appliquer, un symbole du vivre ensemble.

Modération dans tous types de relations : en tout temps, un-e cohabitant-e peut demander à tout-e autre cohabitant-e d'adopter un comportement plus modéré sur des aspects de la vie en commun (bruit, nettoyage, soins...), afin de préserver la qualité de vie.

2. Une période d'essai (6 à 24 mois) pour les nouveaux habitants.

C'est un élément qui revient souvent dans ce livre, car il fait une vraie différence entre voisinage figé et communauté intentionnelle évolutive. La période d'essai, c'est d'une part une manière de laisser sa chance à tous les candidats motivés. Cela permet d'éviter de projeter des peurs ou d'exclure une personne sur la base de signaux trop subjectifs avant d'avoir fait une vraie expérience pratique sur une période permettant une évaluation relativement objective. Pour faciliter cette transition, les coresponsables aident la personne à l'essai à conserver son logement précédent pour pouvoir y revenir, à rebondir ailleurs si besoin, à emménager et déménager, en bonne solidarité.

Ensuite peut être signé un contrat à durée indéterminée, *pour la vie !*

L'objectif est qu'après 3 à 7 ans de cohabitation, la grande majorité des cohabitants d'un Ecopol (au moins les deux tiers) aient ainsi un contrat de durée indéterminée (« à vie »). On parle alors d'une communauté stabilisée, dans laquelle les cohabitant-e-s se sont choisis en bonne connaissance de cause. Il existe toujours un risque de conflits, néanmoins les modalités d'applications des règles de cohabitation étant clairement formalisées dans la démarche Ecopol, ce risque est moindre que dans un cohabitat aux règles informelles.

3. Un budget en commun d'environ 300.- chf par mois, pour partager espaces et services, complétant le loyer à prix abordable.

Ce budget fait lui aussi une grande différence avec des écoquartiers techniques sans partage économique ou certains écovillages du GEN. Les cohabitants choisissent quels produits et services acquérir avec ces fonds. Certains sont évidents, comme la connexion internet qu'il est peu logique de payer chacun séparément dans son foyer, ou la conciergerie des espaces communs. D'autres aspects sont plus spécifiques, comme des aménagements complémentaires, des consommables de base (papier WC, produits de nettoyages, café).

Participer à un budget commun est aussi une bonne raison de se réunir pour décider ensemble de l'usage de ces fonds, d'où le point 4.

4. Réunion de gestion courante de 4h/mois, obligatoire, avec PV.

Après plus de 500 réunions en 20 ans, nous avons réussi à codifier les 3 aspects essentiels d'une bonne réunion de cohabitants :

- une seule réunion par mois, traitant uniquement des sujets concernant tous les cohabitants, pour ne pas s'épuiser en réunion
- aucune discussion longue sur quoi que ce soit pendant cette réunion, mais au contraire présenter les résultats de création préalable de consensus pendant le mois écoulé, et faire valider les décisions
- peu de décisions mais beaucoup d'informations, d'avis, de coordination d'agendas ; par exemple pour les dates de voyages (si presque tous les cohabitants décident de partir à Noël, un Ecopol peut être difficile à gérer par les rares personnes restantes).

En parallèle, un repas par mois est organisé, non obligatoire, pour la convivialité et les partages émotionnels. De plus, les divers responsables des groupes de travail (potager, ménage, machines...) s'activent tout le mois pour assurer la viabilité de la communauté selon les besoins, en utilisant les outils numériques pour des sondages d'opinions et d'éventuelles décisions par voie de circulation.

5. 100 à 200 heures par an de contributions volontaires, pour repas, jardin, administration, accueil, promo ...

Voici des exemples de contributions volontaires :

A - Contributions fortement conseillées pour tous :

- participer au week-end annuel de fête à la maison (2 jours)
- participer au week-end annuel d'EVC (2 jours)
- journée de gros rangement à faire ensemble en printemps et en automne.

B - Contributions différentes de chacun, en fonction des compétences, disponibilités, motivations et appréciations des autres cohabitants (quelques exemples, beaucoup d'autres options sont possibles) :

- organiser un repas entre cohabitants tous les 2-3 mois (4h)
- coanimer une soirée de 1^{er} contact *cohabiter et coopérer* (4h à 6h)
- aider à tenir un stand de présentation de la démarche Ecopol (4h-8h)
- gestion du site web de l'Ecopol spécifique, infos aux sympathisants
- gestion des machines, outils et local technique (1h-2h par mois)
- support informatique (internet, imprimantes) (1h-2h par mois)
- entretien courant de l'intérieur, ménage, stock... (1h à 8h par mois)
- entretien extérieur jardin, poulailler, terrasses...(1h à 8h par mois)
- réunions de coresponsables pour appliquer le règlement ...
- soutien personnel à des membres (nouveaux arrivants, malades...)
- organisation de fêtes spéciales (Noël, nouvel an, été...)
- évaluation des nouvelles candidatures, gestion des baux à loyer
- achat des consommables pour tous et tenue du budget commun
- aide à l'emménagement et au déménagement des cohabitants
- nouveaux aménagements techniques d'intérieur et d'extérieur
- gestion d'une bibliothèque commune

Ces prestations sont réalisées par les coresponsables, cohabitants déjà établis qui ont déjà signé le contrat à durée indéterminée (potentiellement à *vie*) après leur période d'essai. Ils ont donc adhéré à ce contrat social Ecopol.

Les prestations essentielles pour tous les cohabitants de l'Ecopol, comme l'entretien courant ou la vérification du paiement des loyers, font l'objet de contrat de prestations avec un budget ; ceci permet aux coresponsables de trouver un ou des prestataires et de vérifier que la prestation est bien fournie, avec un paiement au prestataire après livraison du résultat attendu, couvert par les fonds « art de vivre

Ecopol » mis en commun chaque mois. Par exemple pour l'établissement des contrats de bail, qui peut être sous-traité à la direction de la coopérative propriétaire.

Il est néanmoins conseillé d'éviter les sous-traitants, de faire le plus possible soi-même en coordonnant un groupe de contributeurs, surtout s'il s'agit de petites activités où le contrôle de la qualité de la prestation d'un tiers est plus long que de fournir soi-même la prestation. Plus les prestations sont entièrement réalisées par les co-responsables, plus on peut considérer que l'Ecopol est autonome.

Les autres activités moins essentielles sont fortement encouragées, mais réalisées seulement si les coresponsables en ont la force, sans garantie de grands résultats les premières années. Par exemple : jardin potager, fêtes et formations pour la bonne dynamique de groupe, nouveaux aménagements...

Un engagement progressif, un état d'esprit dès le début.

Les nouveaux arrivants, pendant leur période d'essai, contribuent à bien s'intégrer. Ils assistent les coresponsables le mieux possible dans ces petits groupes de travail. Ils peuvent aller jusqu'à décharger les coresponsables à 95 %, s'ils en ont les moyens, ce qui est souvent le cas selon leurs talents en cuisine, informatique, jardinage...

Lorsque de nouveaux arrivants nous posent la question du degré d'engagement, nous leurs répondons que les coresponsables s'engagent en moyenne sur 200 heures de contributions volontaires, que ces 200 heures incluent de nombreux moments de partage sympathiques (voir le point 5, contributions volontaires), et que la période d'essai leur permettra de voir si cette formule leur convient.

Un jour de contribution équivaut à huit heures. 100 à 200 heures par année correspondent à 12 à 24 jours. En s'engageant de manière autonome et positive sur un minimum de 12 jours par an, un nouvel arrivant donne déjà un signal positif tout à fait acceptable pour une cohabitation durable.

Ces heures de contributions ne sont assurément pas réalisées sur un tournus obligatoire. Chaque activité est vue comme un projet. Un projet inclut la préparation d'une activité, son animation, la coordination des contributeurs, les feedbacks, et la clôture avec plan de reconduction. Les nouveaux arrivants peuvent choisir leurs domaines de contributions, sous des formes très diversifiées. Cela peut être une contribution très utile mais brève, de 10 minutes, pour ranger les parasols sur la terrasse avant un orage ; ou des contributions moins significatives mais plus longues, comme participer activement au week-end annuel de fête du cohabitat, en gérant les stocks de boissons ou le rangement.

Plus largement, ces contributions nous amènent à réaliser des activités que nous ferions de toute façon si nous étions copropriétaires d'un logement avec jardin, vivant en famille recomposée. Nous devrions couper l'herbe, ranger le dépôt, maintenir le matériel technique, coordonner nos efforts en famille. Le défi est juste un peu différent dans un Ecopol, car les cohabitants doivent au début s'approprier pour réussir à s'accepter comme une famille de cœur.

Il est aussi possible de ne faire presque aucune contribution pendant quelques mois (par exemple si on a des examens, une grosse charge professionnelle ou familiale, une maladie), puis s'engager plus à fond sur d'autres périodes de l'année.

Certain-e-s cohabitant-e-s n'arrivent pas à fournir des contributions suffisantes sur une année, par exemple pour des personnes trop âgées pour contribuer, des personnes invalides ou en transition. Dans ce cas, un dédommagement est aussi envisageable pour rétablir l'équilibre. Il se négocie au cas par cas, le plus possible avant et non pas après l'année écoulée, sous forme de contrat de prestation complémentaire (pour des repas, l'entretien du jardin...).

6. Deux jours par an d'évaluation de la viabilité du cohabitat (EVC).

Les coresponsables de chaque Ecopol s'engagent à passer au moins 16 à 20h pour se concentrer sur les améliorations passées, présentes et à venir. Pour plus de détails, voir les articles suivants sur la démarche d'EVC.

7. Un service d'incubation de projets socio-professionnels (culturels, sociaux, environnementaux, etc.), favorisant la coopération entre cohabitants et leur permettant de générer des revenus.

Les services d'appui aux porteurs de projet sont aussi décrits dans l'acte 4, dans l'article sur la vision socio-économique de la Smala.

Si on imagine que la méthode d'incubation consiste à pousser le porteur de projet à lâcher tous ses autres revenus pour se consacrer à son projet, difficile de l'aider vraiment à démarrer son entreprise avec succès.

Inversement, si incubation signifie diversifier un peu ses activités, réduire son temps de travail comme employé, et bénéficier de l'appui des cohabitants pour opérer une transition en douceur, cela peut bien mieux fonctionner. Cette formule peut convenir à des personnes et à des projets très divers.

Le critère de génération de revenus sur place est inspiré par les écomouvements décrits dans l'acte 3 de ce livre. Un incubateur « bien huilé », c'est une des nouveautés principales apportée par Ecopol, et qui manque tant aux coopératives ou aux écovillages. Même une écoville comme Masdar, prévoyant 50 000 habitant-e-s, avec ses milliards prévus pour son lancement, n'a pas prévu un fond d'aide à la création d'activités économiques pour artisans coopérant en réseau, préférant privilégier l'établissement de grandes entreprises avec la culture employé-employeur plutôt que des micro-entrepreneurs partenaires.

Ecopol stimule la création de groupes d'entraide structurés et propose à des entrepreneurs sociaux expérimentés de devenir des mentors pour les novices. Pour réduire la difficulté, l'administration peut être sous-traitée au début. Nous offrons aussi des services de réseaux de fournisseurs agréés tant pour des aspects de conseils juridiques que de maintenance informatique mutualisée. Enfin, un bureau hébergeant des entrepreneurs sociaux confirmés permet que les cohabitants soient les premiers clients des micro-entreprises déjà actives.

Cette approche d'incubateur de micro-entreprises sociales n'est pas inédite. A Zurich par exemple, le réseau de coopératives *Mehr als Whonen* (qui signifie « plus qu'habiter ») soutient des entreprises d'artisans pour des locations de vélos, une crèche et des services aux seniors, tous réalisés par des prestataires particulièrement motivés par le fait qu'ils habitent sur place.

C'est aussi le cas des lieux adoptant la démarche Ecopol, vu qu'elle inclut un budget participatif du lieu (pour le jardin, l'entretien, les réparations, le suivi administratif) et un bureau régional avec un beau portefeuille de projets d'innovation en cours de réalisation ; les premiers prestataires mandatés sont les cohabitants du lieu, qui ont la priorité sur la réalisation de tous les mandats : les repas, l'entretien courant, l'administration, la recherche scientifique, les formations, les services de maman de jour, la conciergerie, les organisations de conférences internationales.

Ces opportunités de revenus entre cohabitants permettent aussi des coopérations plus diversifiées entre eux, un lien plus fort, basé sur les pratiques en commun. Les Ecopols sont donc de vrais pôles socio-économiques, en plus de l'aspect écologique.

8. Une mixité planifiée entre générations, cultures, compétences, pour éviter des ghettos et valoriser les entreprises sociales généralistes.

Point commun de tous les candidats : des personnes ayant confirmé leur intention de cohabiter sur le chemin de l'EVC. Pour le reste, plus les profils sont divers, plus la communauté sera enrichie. Aussi les coresponsables ont pour mission de stimuler les candidatures les plus diverses.

Les entreprises sociales sont ici à comprendre comme initiatives, activités entreprises. Généraliste s'entend par « non spécifique », comme le sont les compétences de savoir-être écologique. Ce qui compte par exemple, c'est que la plupart des habitants soient bien sensibilisés aux modes de communication non violents, aux modes de tri sélectif des déchets, aux usages d'alicaments qui nous conservent en bonne santé naturellement, aux astuces pour réparer des machines, aux systèmes web de partage (logement sur Airbnb, voiture sur blablacar, œuvres sur Wikimedia commons), aux achats d'objet de seconde main, etc. Ils pourront ainsi mieux valoriser les pratiques durables qu'ils appliquent au quotidien, s'informer et s'inspirer mutuellement.

9. Des experts méritants, chargés de l'autonomisation progressive.

Par experts méritants, on entend des personnes qui ont fait le choix de cohabiter et coopérer, et dont le parcours social, professionnel démontre une forte capacité de résultat au service du bien commun. Des personnes qui ont déjà donné du travail à de nombreuses personnes, cumulent les compétences sociales et techniques.

Ce sont eux qui démarrent un Ecopol, en petit groupe de 2-3 personnes, visant à accueillir de nouveaux coresponsables et à autonomiser la communauté en 3 à 7 ans.

De nombreux autres critères s'appliquent pour Ecopol, mais ils sont moins centraux. Ils sont tous décrits dans l'EVC.